

les grâces les plus précieuses et les bénédictions les plus abondantes.

Tandis que l'épreuve pèse toujours sur l'Église et son Pontife, notre devoir est de redoubler chaque jour de ferveur pour demander au Ciel d'abréger les jours déjà si nombreux de la tribulation, de conserver à notre tendresse et à l'admiration du monde un Père si dévoué et un si éminent docteur, afin de hâter le jour du triomphe de l'Église et de l'exaltation de la Papauté. — *L'Echo du Vatican.*

Nous accuserons réception de L'ÉCHO DU CALVAIRE ou L'ASSOCIATION DU CHEMIN DE LA CROIX PERPETUEL par l'abbé L. Provancher, prêtre tertiaire de S. François. Nos remerciements à l'auteur.

Ce petit opuscule, imprimé à Québec chez C. Darveau, a pour but de faire connaître les avantages et les indulgences du Chemin de la Croix perpétuel que Sa Sainteté Léon XIII a érigé en Confrérie le 21 janvier 1879. « Cette Association consiste simplement dans la réunion d'un certain nombre de personnes qui s'engagent à faire le chemin de la Croix à tour de rôle, de manière qu'il y en ait un au moins de fait chaque jour sans interruption. »

Le but de l'association est d'obtenir la conversion des pécheurs, la persévérance des justes et la délivrance des âmes du purgatoire.

Tous les saints ont fortement recommandé le saint exercice du Chemin de la Croix ; ils ont proclamé qu'entre toutes les dévotions nulle ne pouvait être plus salutaire à tous indistinctement. L'Église s'en est pluie à l'enrichir d'indulgences si extraordinaires et si nombreuses, qu'on ne saurait les énumérer.

Cet opuscule fait aussi connaître les obligations qu'ont à remplir les membres de l'ASSOCIATION DU CALVAIRE ainsi que l'organisation qu'il faut lui donner dans les paroisses. Il contient aussi un historique du Chemin de la Croix et un plan de la ville de Jérusalem indiquant les différentes stations de la voie douloureuse.

Les journaux annoncent la mort de Louise Lateau, la célèbre stigmatisée de Bois d'Haine, arrivée dans la nuit du 24 au 25 d'août dernier. Elle est morte simplement comme